

Nouveau référentiel de certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments de mars 2016

La nouvelle version du référentiel de certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments a été publiée par la HAS en mars 2016.

À partir du 31 décembre 2016, les audits doivent être réalisés suivant la nouvelle version du référentiel.

Jusqu'en septembre 2016, les audits sont réalisés suivant le référentiel version 2009.

Entre septembre 2016 et le 31 décembre 2016, les exploitants ont le choix d'être audités suivant l'une ou l'autre des versions.

Dans les 2 derniers cas, un nouveau certificat est établi par AB CERTIFICATION. Dans le cas de la version 2009 du référentiel, le certificat aura une date de fin de validité d'un an. Dans le cas de la nouvelle version, la validité du certificat sera de 3 années.

La transition ne peut avoir lieu que suite à un audit initial en 2 étapes.

Les exploitants doivent déposer un nouveau dossier de candidature auprès d'AB CERTIFICATION.

La Fiche d'Information Client et le Dossier de Candidature sont joints à la présente. Ils précisent les informations et les documents à nous fournir. Nous vous remercions de bien vouloir compléter la Fiche d'Information Client et nous la renvoyer.

Le site de la HAS donne des exemples précis sur les cas particuliers. Le lien sur ce site est le :

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2583197/fr/passage-au-nouveau-referentiel-de-certification-de-l-activite-d-information-promotionnelle

Monsieur Pierre-Antoine ROHR-LACOSTE et toute l'équipe d'AB CERTIFICATION se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur Général,


Georges ABI RACHED